

**Conseil économique et social**Distr. générale
22 octobre 2019Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale,
du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie
Première réunion
Addis-Abeba, 11 et 12 décembre 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire *

Débat général sur le thème de la première session du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie, « Développement du secteur privé et économie numérique à l'appui de l'intégration régionale en Afrique »

Le développement du secteur privé et l'économie numérique au service de l'intégration régionale en Afrique

Document de synthèse

I. Introduction

1. L'histoire a montré que pour tirer le maximum d'avantages des processus d'intégration régionale il fallait que ceux-ci soient axés, notamment, sur la recherche d'économies d'échelle et la participation effective aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Toutefois, à l'ère du numérique, l'intégration économique régionale ne se limite pas à la connectivité physique. Elle exige aujourd'hui de plus en plus de progrès vers la numérisation et l'adoption d'économies numériques fondées sur les réseaux de communication numériques et les technologies de l'information et de la communication. La coopération entre États et l'efficacité de la production, de la commercialisation et de la fourniture de biens et de services s'en trouveront renforcées. D'une manière générale, la numérisation pourrait faciliter l'intégration régionale par un certain nombre de moyens, notamment l'utilisation des technologies numériques, telles que l'Internet, pour le commerce, les investissements et le tourisme. La numérisation favorise l'intégration régionale, qui, à son tour, ouvre la voie à l'émergence d'économies numériques florissantes. En outre, l'intégration régionale crée des marchés plus vastes et, partant, des économies d'échelle qui incitent le secteur privé à investir dans le développement des infrastructures numériques tant matérielles que logicielles.

2. La valeur de l'économie numérique mondiale est estimée à plus de 11 500 milliards de dollars et devrait passer à 23 000 milliards de dollars d'ici 2025¹. L'Afrique, dont la population jeune est la plus nombreuse et augmente à un rythme sans égal au monde, ne peut se permettre d'être à la traîne pour ce qui est de mettre l'économie numérique au service de son développement et de sa transformation économiques. Au cours des dix dernières années, le continent

* E/ECA/CPRTIIT/1/1.

¹ Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique, 2019 : La politique budgétaire au service du financement du développement durable en Afrique* (Addis-Abeba, 2019).

a enregistré la plus forte croissance mondiale de l'accès à l'Internet, avec une augmentation de 23,1 %, passant de 2,1 % en 2005 à 24,4 % en 2018². L'amélioration de l'utilisation du numérique aura un impact positif sur la mise en œuvre d'importantes initiatives régionales telles que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). De même, le secteur privé a un rôle crucial à jouer dans l'exploitation de la numérisation en appui à l'intégration régionale. En effet, il génère près de 70 % de la production, environ deux tiers des investissements et 90 % des emplois sur le continent. Sa contribution à la création d'emplois est considérée comme l'une des stratégies les plus efficaces et durables pour sortir de nombreux Africains de la pauvreté.

3. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, réunie à Marrakech (Maroc) en 2019, a souligné la nécessité pour les pays africains d'intégrer la numérisation dans leurs stratégies et plans nationaux de développement et pour le secteur privé de collaborer avec les gouvernements tant pour la formulation que pour la mise en œuvre des politiques. Les pays africains pourraient tirer parti des possibilités offertes par l'économie numérique en mettant en œuvre des politiques, programmes et réglementations visant à éliminer les obstacles nationaux et à promouvoir la connectivité, les compétences numériques, la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat.

4. Le présent document de synthèse explore le rôle du secteur privé dans l'exploitation de tout le potentiel de la numérisation pour approfondir l'intégration des pays africains. Outre l'introduction (section I), le document est structuré comme suit : les sections II, III et IV traitent, sous l'angle de l'intégration régionale, du lien entre la numérisation et le commerce, entre la numérisation et l'industrialisation, et entre la numérisation et le développement des infrastructures, respectivement, l'accent étant mis sur le rôle du secteur privé. La section V passe en revue les possibilités qu'offre la numérisation et les défis qu'elle pose, ainsi que le rôle du secteur privé pour relever ces défis. La section VI présente la conclusion et propose des thèmes de débat.

II. Progrès de l'Afrique dans l'économie numérique et perspectives de renforcement de l'intégration commerciale par la numérisation

A. Les progrès de l'Afrique dans l'économie numérique

5. La percée de l'économie numérique en Afrique est impressionnante et la croissance de la technologie numérique a été l'une des plus grandes réussites de l'Afrique au cours des 15 dernières années, le secteur public étant le principal moteur de cette croissance. Les gouvernements africains continuent de jouer un rôle de catalyseur pour attirer les investissements privés dans les technologies numériques, ce qui est essentiel pour soutenir le programme d'intégration de l'Afrique. L'Afrique a prouvé sa capacité à faire un bond technologique en adoptant la révolution des télécommunications mobiles dès l'an 2000.

6. La croissance des technologies numériques a été largement portée par les fournisseurs de services de télécommunications, en particulier les opérateurs privés qui dominent le marché africain (MTN, Vodafone, Orange, etc.). La mise en place des systèmes de paiement mobiles représente l'une des plus grandes révolutions numériques en Afrique. Parmi les meilleurs exemples, citons le travail des opérateurs privés qui ont été les premiers à commercialiser

² African Union–European Union Digital Economy Task Force, *New Africa-Europe Digital Economy Partnership: Accelerating the Achievement of the Sustainable Development Goals*. Disponible à l'adresse : www.tralac.org/documents/resources/external-relations/eu/2865-new-africa-europe-digital-economy-partnership-report-of-the-eu-au-digital-economy-task-force-june-2019/file.html.

des offres – Safaricom au Kenya avec M-Pesa, MTN en Côte d'Ivoire ou Orange en Afrique de l'Ouest – et les banques qui ont déployé des solutions de même type. Il y a également eu une croissance des solutions locales, notamment LittleCab de Safari Telecom, Tuteria, Gokada, Flutterwave, les gouvernements et le secteur privé ayant ouvert des voies pour l'émergence de solutions numériques. En outre, une grande partie de la croissance de l'économie numérique africaine a été tirée par quelques grands groupes internationaux tels que Uber, le service de taxi numérique. En 2017, les investissements directs étrangers (IDE) reçus par le Kenya ont atteint 672 millions de dollars, en hausse de 71 %, principalement sous l'effet d'une forte demande intérieure et d'importants flux de capitaux dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).³

7. Les communautés économiques régionales (CER) ont adopté et déployé les technologies numériques en appui aux programmes d'intégration régionale. Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) s'oriente vers l'adoption complète des technologies numériques pour s'attaquer aux disparités de développement en son sein et améliorer l'efficacité des systèmes économiques régionaux. La région travaille à l'intégration économique numérique, comme l'illustre le thème adopté pour 2018-2019, à savoir « COMESA : Vers l'intégration économique numérique ». Les efforts en cours à cet égard comprennent la mise en œuvre de la zone de libre-échange numérique, qui permet aux commerçants transfrontaliers d'utiliser les outils informatiques pour réduire au minimum les obstacles physiques. Les États membres du COMESA mettent également en place un service de commercialisation en ligne qui permet des échanges en franchise de droits et sans contingent dans la région. En outre, le COMESA a mis au point une nouvelle application mobile destinée aux commerçants transfrontaliers. Cette application aidera à obtenir des informations sur les diverses activités liées au commerce et facilitera les paiements. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a adopté une stratégie de commerce électronique pour intensifier le commerce intrarégional et accélérer l'intégration économique. La région a également recommandé l'adoption de cadres juridiques et réglementaires harmonisés pour appuyer le développement du commerce électronique dans la sous-région. En outre, la SADC a appelé à l'adoption de lois et de réformes sur les transactions électroniques, la cybercriminalité, la protection des données personnelles et la protection des consommateurs dans le secteur bancaire afin d'harmoniser les lois et règlements pour l'intégration des exigences du commerce électronique, y compris la signature et l'authentification électroniques, les paiements et les virements électroniques par téléphonie mobile.

8. Quant à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sa politique informatique est axée sur la promotion du développement de l'infrastructure économique et technologique. Ses 15 États membres mettent en œuvre jusqu'à 13 programmes de numérisation fondés sur des politiques convenues d'un commun accord. La CEDEAO est consciente du rôle d'une communication adéquate dans la réalisation des programmes d'intégration. Elle travaille au développement d'une infrastructure régionale de télécommunications à large bande fiable et moderne, notamment le programme INTELCOM II, d'autres infrastructures à large bande et des câbles sous-marins, ainsi qu'à la création d'un marché unique libéralisé des télécommunications. En outre, les ministres des télécommunications ou des TIC de la CEDEAO ont adopté des spécifications techniques minimales communes pour la télévision numérique terrestre, ainsi qu'une feuille de route pour sa mise en œuvre.

9. La CEA a participé activement aux efforts visant à mettre en place et à promouvoir des initiatives sur l'identité numérique, le commerce numérique et l'économie numérique pour l'Afrique. En 2019, le Conseil exécutif de l'Union africaine a chargé la Commission de l'Union et la CEA, en collaboration avec d'autres partenaires, d'élaborer une « stratégie globale pour le commerce et

³ TN/UNCTAD/ICT4D/08.

l'économie numériques » afin de permettre aux pays africains de récolter les fruits de la quatrième révolution industrielle et de faciliter la mise en place de la ZLECA. Cette stratégie, qui doit être soumise aux dirigeants de l'UA en 2020, s'appuie sur les stratégies et politiques existantes aux niveaux régional et national, et recense les actions prioritaires à mener pour élargir l'accès aux technologies numériques, et déployer celles-ci à des fins productives alignées sur le programme de développement continental. Au sein de la CEA, le Centre d'excellence sur l'identité, le commerce et l'économie numériques a coordonné l'élaboration de la stratégie et en a dirigé les travaux de synthèse. La CEA a également participé à la deuxième Conférence de l'Union africaine sur le commerce électronique (octobre 2019), au cours de laquelle des représentants des gouvernements, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile ont été consultés pour définir les priorités et arrêter des mesures immédiates.

B. Perspectives de renforcement de l'intégration commerciale par la numérisation

10. La numérisation révolutionne le commerce des biens et des services sur tous les plans : de l'optimisation de la production et de la productivité à l'amélioration de la compétitivité des industries africaines, en passant par les possibilités d'accès à des marchés plus vastes, la facilitation d'une intégration plus efficace des entreprises dans les chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales, la réduction des coûts commerciaux en améliorant la facilitation du commerce, principalement par l'automatisation et l'adoption de plateformes numériques pour le traitement des opérations commerciales, ainsi que l'utilisation d'infrastructures intelligentes. La croissance rapide de la technologie numérique a élargi la base d'information, avec pour effet de réduire les coûts de partage, de transmission et d'acquisition de l'information, et de favoriser l'innovation qui mène à une plus grande connectivité entre les personnes, les entreprises et les gouvernements. Les pays africains ont amplement l'occasion de tirer parti de l'économie numérique en tant que moteur d'une croissance durable et inclusive.

11. L'expansion des technologies numériques offre à de nombreux pays africains la possibilité d'ouvrir de nouvelles voies vers une croissance économique rapide, de créer des emplois et d'accélérer l'égalité d'accès à des services publics de qualité. La numérisation promet également d'ouvrir de nouveaux secteurs, de favoriser de nouveaux marchés, de stimuler l'innovation et de générer les gains de productivité nécessaires pour relever le niveau de vie. En outre, les marchés régionaux tels que celui créé par la ZLECA peuvent être desservis plus efficacement grâce aux technologies numériques (commerce électronique, paiements électroniques, modes de gouvernement électroniques, infrastructures régionales à large bande et villes intelligentes). Le commerce électronique connaît une croissance rapide dans les pays en développement à mesure que de plus en plus de biens et de services sont commercialisés en ligne, grâce à une meilleure connectivité et à la prolifération des téléphones mobiles, ainsi qu'aux réseaux sociaux et aux nouvelles innovations. Toutefois, pour que le commerce électronique puisse élargir l'accès au marché des produits manufacturés en Afrique, il importe que les règles et réglementations en matière de commerce électronique soient uniformes de part et d'autre des frontières. Conscients de cela, plusieurs pays africains mettent en œuvre, individuellement et collectivement, des politiques d'harmonisation de l'économie numérique.

12. La numérisation fait partie de l'effort plus large visant à éliminer les obstacles non tarifaires grâce au commerce sans papier et à la numérisation des mesures commerciales qui réduit également les coûts du commerce international. En ne déployant pas une technologie efficace, on ne fait que créer un autre obstacle non tarifaire. La plupart des CER continuent d'améliorer leurs mesures de facilitation du commerce en adoptant les technologies numériques

pour compléter et rendre plus efficace l'infrastructure physique reliant leurs États membres. Le COMESA continue de mettre en œuvre son système virtuel de facilitation du commerce (CVTFS), une initiative de facilitation du commerce électronique mise au point pour assurer le suivi des colis le long des corridors de transport entre les États membres. Aujourd'hui, le système CVTFS est utilisé dans les États du corridor nord, à savoir le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda ; d'autres États membres l'ont également adopté, notamment Djibouti, l'Éthiopie, le Malawi, la Tanzanie et la Zambie.

13. L'Accord portant création de la ZLECA offre aux gouvernements africains une plateforme de choix pour mettre au point des arrangements institutionnels de coopération dans le domaine de l'économie numérique et pour œuvrer au développement des capacités numériques et de l'industrialisation. En fait, les programmes d'intégration régionale tels que la ZLECA doivent inclure un appui régional aux mesures suivantes : construction d'une économie des données ; infrastructure informatique en nuage ; renforcement de l'infrastructure à large bande ; promotion du commerce électronique ; promotion des paiements numériques régionaux ; mise en place progressive d'un marché numérique unique dans la région ; échange de données d'expérience sur le gouvernement électronique ; création de partenariats pour construire des villes intelligentes ; promotion des innovations et des technologies numériques ; et développement de la statistique pour mesurer le degré de numérisation.

III. L'industrialisation à l'ère du numérique

14. Historiquement, l'industrialisation a été l'un des principaux moteurs du développement dans le monde entier, et elle a généralement suivi la voie traditionnelle consistant à délocaliser de grandes quantités de main-d'œuvre de l'agriculture conventionnelle vers l'industrie, puis les services (voir figure I). Toutefois, cela ne s'est pas produit en Afrique, car la part de l'emploi dans l'industrie est restée obstinément autour de 10 % (voir figure II). La valeur ajoutée manufacturière dans le produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique est en fait tombée de près de 12 % dans les années 70 à 10 % dans les années 2010.

Figure I

Parts de l'emploi par secteur dans le cadre d'une industrialisation de type classique (en pourcentage)

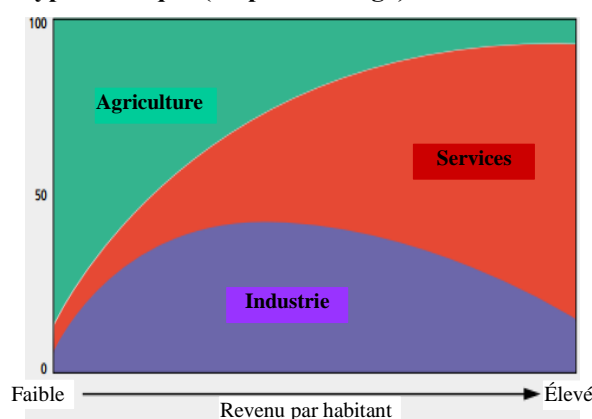
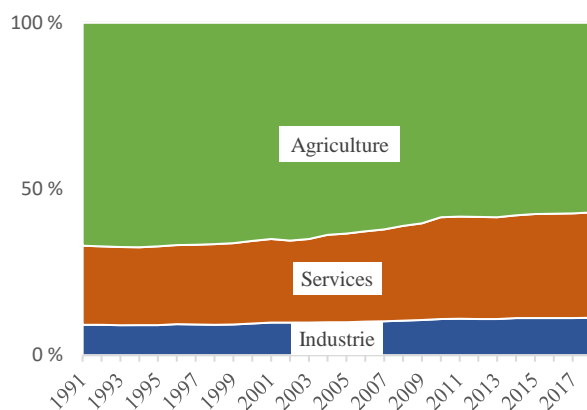


Figure II

Parts de l'emploi en Afrique (en pourcentage), 1991-2018

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale (2019) ; <http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/themes/economy.html>.

15. Plusieurs raisons expliquent pourquoi il a été difficile pour l'Afrique de s'industrialiser. La concurrence commerciale à laquelle le continent est confronté sur les marchés mondiaux et intérieurs est plus vive que celle qu'ont dû affronter les autres pays lorsqu'ils se sont industrialisés. Suite aux programmes d'ajustement structurel des années 1980, de nombreux pays africains ont eu moins de latitude que les pays industrialisés pour protéger leurs industries concurrentes des importations, notamment en érigeant des barrières commerciales. Et le secteur qui a généralement réussi en Afrique a été l'industrie extractive à forte intensité de capital, plutôt que le secteur manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre.

16. À l'ère du numérique, l'industrialisation de l'Afrique est devenue plus difficile parce que l'industrie manufacturière est passée d'une dépendance à l'égard d'une main-d'œuvre nombreuse, non qualifiée et mal rémunérée à une dépendance accrue à l'égard de processus automatisés, à forte intensité de capital et dépendant des compétences. La « robotisation » qui en résulte risque d'éroder l'emploi généré par l'industrie, mettant en péril jusqu'à deux tiers des emplois dans les pays en développement⁴. Dans le même temps, le phénomène de « réimplantation » risque de réorienter le travail industriel vers le monde développé. La faiblesse relative du tissu industriel et le manque de capacités numériques d'adaptation aux techniques modernes de fabrication ont certes protégé le secteur industriel africain contre les pertes d'emplois observées dans les économies plus développées, comme les États-Unis, mais ils rendent également plus difficile l'industrialisation de l'Afrique.

17. Les modèles traditionnels d'industrialisation sont également devenus moins efficaces parce que la numérisation change la place qu'occupe la création de valeur dans le processus de production. Traditionnellement, une grande partie de la valeur était tirée de la fabrication des produits. Aujourd'hui, la valeur se déplace vers les services à mesure que les nouvelles technologies comme l'Internet des objets, l'informatique en nuage, la conception assistée par ordinateur, la fabrication d'additifs et l'analyse des données massives deviennent plus importantes pour la valeur globale produite par le secteur manufacturier. Par conséquent, une plus grande partie de la valeur traditionnelle de l'industrie pourrait migrer vers les services numériques.

⁴ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2016 : Fractures numériques* (Washington, 2016).

18. Cependant, l'industrialisation est encore possible, en partie parce que tous les sous-secteurs de l'industrie ne subissent pas les mêmes pressions de la numérisation. Les sous-secteurs qui se prêtent moins bien à la numérisation peuvent continuer d'offrir des possibilités pour les formes traditionnelles d'industrialisation à forte intensité de main-d'œuvre. C'est particulièrement vrai des pays qui ont un accès suffisant à une main-d'œuvre bon marché et à des intrants peu onéreux pour rivaliser avec les marchés asiatiques. Néanmoins, en faisant comme si de rien n'était on risque non seulement de perpétuer la désindustrialisation, mais aussi de manquer les nouvelles possibilités offertes par la numérisation. L'économie numérique peut réduire les obstacles à l'entrée sur le marché et permettre de lier les microentreprises et les petites et moyennes entreprises aux marchés mondiaux et aux chaînes de valeur mondiales en fournissant les services de soutien nécessaires pour faciliter leurs exportations, notamment des moyens de paiement simplifiés et la logistique. Les applications numériques sont déjà mises à profit pour promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise, notamment pour donner des moyens d'action aux commerçants, et les solutions mobiles et numériques permettent de combler les lacunes en matière de crédit. Les réseaux de communication et les plateformes de commerce électronique offrent de nouvelles possibilités aux entreprises et aux travailleurs dans les pays en développement.

19. L'adoption à grande échelle des technologies numériques en Afrique se poursuit. La numérisation étant un phénomène relativement nouveau, rares sont les méthodes éprouvées dont on peut s'inspirer pour orienter l'industrialisation à l'ère du numérique. Il est donc intrinsèquement difficile de recommander des politiques permettant de relever les défis de l'industrialisation par le biais de la numérisation. Toutefois, les gouvernements peuvent commencer par améliorer leurs processus d'élaboration des politiques afin qu'ils soient plus réactifs face à un environnement en évolution rapide. En d'autres termes, l'élaboration des politiques doit être à la fois adaptative et bien coordonnée.

20. Ensuite, les pays africains devraient accroître leurs investissements dans les domaines de l'infrastructure numérique et du développement des compétences numériques. Une meilleure infrastructure de connectivité numérique a un impact positif sur l'emploi aussi bien des travailleurs hautement qualifiés que des travailleurs peu qualifiés. Investir dans le développement des compétences peut aider la main-d'œuvre africaine à s'adapter à un marché du travail en mutation rapide.

IV. Numérisation et développement des infrastructures

21. L'infrastructure régionale est essentielle à la fois pour promouvoir l'intégration économique de l'Afrique et pour la relier à l'économie mondiale. Toutefois, les lacunes de l'infrastructure régionale et sous-régionale compromettent la connectivité physique sur le continent et empêchent la libre circulation des biens et des services. La numérisation peut améliorer l'efficacité et l'efficacité des secteurs des transports et de l'énergie en Afrique, en particulier en appui à l'intégration régionale, le secteur privé jouant un rôle actif.

A. Numérisation dans le secteur des transports

22. L'accès à l'Internet se répand rapidement en Afrique, offrant de nouvelles possibilités d'utiliser les technologies de l'information pour résoudre la myriade de problèmes auxquels le continent est confronté dans ses infrastructures et services de transport, en particulier en matière de planification et de gestion de la mobilité et de l'accès, ainsi que de sécurité routière. Les systèmes informatiques simplifient les procédures administratives et les processus logistiques, assurent le suivi du trafic le long des corridors et fournissent aux parties prenantes des informations en temps réel pour faciliter la prise de décisions. Les technologies numériques novatrices peuvent

également faciliter la collecte et l'analyse des données, améliorer sensiblement les échanges de données et de statistiques et favoriser l'harmonisation des données et des statistiques sur les transports.

23. De nombreuses initiatives visant à démanteler les obstacles au commerce et au transport ont été mises en œuvre ou sont en cours en Afrique, principalement sous la houlette des communautés économiques régionales (CER). Ces initiatives visent généralement à réduire le temps et le coût du dédouanement des marchandises à un poste frontalier, c'est-à-dire les coûts engagés pour le transport des marchandises dans un corridor ; et à améliorer les délais moyens d'acheminement. La plupart des CER ont harmonisé ou introduit des contrôles de la charge et des dimensions des véhicules. Le COMESA, par exemple, a mis en place un programme régional de garantie de transit douanier (RCTG), qui a été mis en œuvre dans les pays du corridor nord, à savoir le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda. De même, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les modalités d'intégration du système RCTG dans les systèmes informatiques douaniers de ces pays⁵.

24. Le commerce intra-africain ferait plus que doubler, passant de 10,2 % en 2010 à 21,9 % en 2022, si la mise en place effective de la ZLECA s'accompagnait d'une réduction des barrières non tarifaires. Cela augmenterait considérablement la mobilité transfrontalière en Afrique, d'où la nécessité d'avoir à la fois une solide infrastructure transfrontalière et des services de transport efficaces. C'est pourquoi la Commission de l'Union africaine, avec l'appui de la CEA, défend le concept de « corridors de sécurité, de mobilité, d'automatisation et de gestion du trafic en temps réel » (SMART), qui est en passe de façonner l'avenir des corridors de transport régionaux en Afrique.⁶ Ce concept montre parfaitement comment la technologie numérique peut être utilisée dans le secteur des transports pour favoriser l'intégration régionale.

25. En 2019, l'Union européenne a créé l'Équipe spéciale Afrique-UE sur la connectivité des transports. L'Équipe a notamment étudié les moyens d'utiliser la numérisation pour améliorer la planification et la prise de décision dans le domaine des transports et accroître l'efficacité et l'efficience des réseaux de transport. Elle a examiné la question de savoir comment les applications de l'intelligence artificielle pourraient améliorer l'efficacité des services de transport en Afrique, y compris dans les chemins de fer, les ports et les aéroports. Dans le secteur ferroviaire par exemple, les progrès de l'automatisation, de l'autodiagnostic ou de la géolocalisation en temps réel ont rendu les trains beaucoup plus intelligents et sûrs. Par ailleurs, la technologie de la chaîne de blocs pourrait être mise à profit pour améliorer l'efficacité logistique dans tous les modes de transport. Dans le secteur routier, des technologies numériques innovantes pourraient être utilisées pour évaluer l'état des routes ainsi que pour réduire les retards et améliorer la transparence. La numérisation permet également l'intégration des papiers des conducteurs et des documents des véhicules, ce qui facilite l'application des règles et règlements de la circulation et améliore la sécurité routière. La CEA travaille en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine pour promouvoir l'utilisation de systèmes d'aide à la décision dans la gestion de la sécurité routière – une composante essentielle de la stratégie de sécurité routière de l'Afrique pour l'après-2020 que la CEA et la Commission de l'Union africaine élaborent actuellement.

⁵ Simon Mevel et Stephen Karingi, "Towards a Continental Free Trade Area in Africa: A GCE modelling assessment with a focus on agriculture", in *Shared Harvests: Agriculture, Trade and Employment*, David Cheong, Marion Jansen and Ralf Peters, eds. (Genève, Bureau international du Travail et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2013, pages 283 et 284).

⁶ Les corridors SMART sont des couloirs de transport de surface modaux ou multimodaux dotés d'infrastructures et d'installations logistiques de qualité, entre deux ou plusieurs pays, utilisés pour le transport intrarégional et international de marchandises et de passagers, reposant sur les derniers outils de facilitation du commerce et des politiques propices.

26. La numérisation offre aux gouvernements de grandes possibilités de nouer des partenariats et une collaboration avec le secteur privé. Le secteur privé joue un rôle important dans la fourniture de services informatiques dans le secteur des transports. Il développe des logiciels et facilite leur application aux niveaux national et régional en fournissant et en installant ces logiciels et en renforçant la capacité des fonctionnaires des gouvernements et des organisations intergouvernementales ainsi que des autres utilisateurs finaux à en tirer le meilleur parti. Il joue également un rôle important dans le développement et la mise en place de l'infrastructure informatique ainsi que dans le financement et la recherche de solutions informatiques innovantes.

27. Il existe cependant plusieurs obstacles à l'application des technologies numériques dans le secteur des transports en Afrique. Par exemple, le manque de financement entrave la mise en œuvre de projets informatiques dans les pays du continent, en particulier les projets transfrontaliers tels que ceux conçus dans le cadre de l'initiative du corridor SMART. L'incapacité des États membres et des organisations régionales à mettre en œuvre de tels projets, voire à sensibiliser les parties prenantes à l'importance des systèmes informatiques, a également été reconnue comme un problème.

B. Numérisation dans le secteur de l'énergie

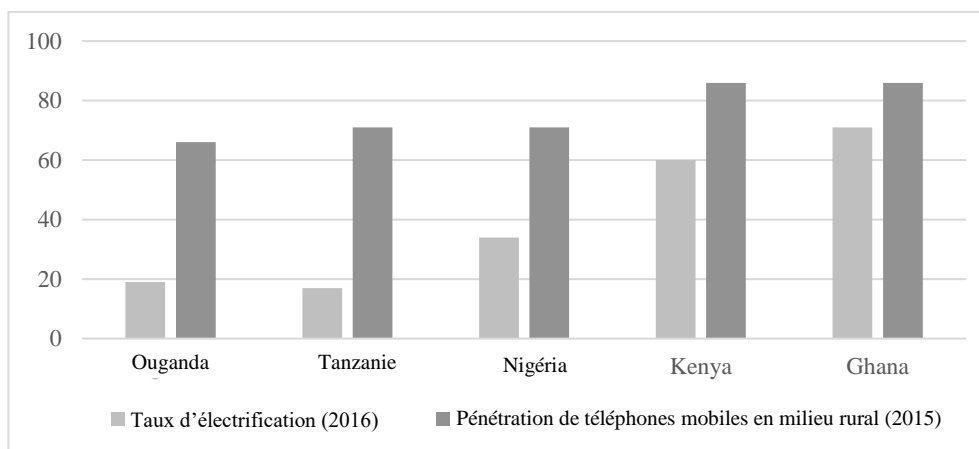
28. Le secteur de l'énergie en Afrique souffre d'un énorme problème. En effet, la capacité de production du continent n'augmente pas à un rythme suffisant pour répondre à la demande croissante, principalement en raison de l'augmentation de la consommation (2,6 %par an), de la croissance économique et de l'urbanisation (3,5 %par an). Plus de 600 millions de personnes, soit 77 %des ménages, n'ont pas accès à l'électricité. On estime que le manque d'accès à l'électricité coûte à l'économie africaine environ 2,1 %du PIB en moyenne. Le secteur de l'électricité à lui seul a besoin de 40,8 milliards de dollars par an – 26,72 milliards de dollars pour les dépenses en capital et 14,08 milliards de dollars pour le fonctionnement et l'entretien⁷.

29. La numérisation de ce secteur est considérée comme une approche viable pour accélérer l'accès à l'électricité des 1,1 milliard de personnes dans le monde qui n'y ont toujours pas accès. La raison en est que la numérisation offre la possibilité de faire un bond technologique, comme cela s'est produit dans le secteur des communications. Par exemple, dans de nombreux pays africains, les téléphones mobiles sont plus répandus dans les foyers que l'électricité (voir figure III), et les téléphones mobiles et les infrastructures associées, telles que les antennes relais, pourraient servir de base à un renforcement des services énergétiques modernes.

⁷ Union africaine/NEPAD-OCDE, *Increasing Private Investment in African Energy Infrastructure* (2015). Disponible à l'adresse www.oecd.org/daf/inv/investmentfordevelopment/44171355.pdf.

Figure III

Pénétration de téléphones mobiles dans certains pays africains par rapport aux taux d'électrification



Sources : *Energy Access Outlook 2017: from Poverty to Prosperity* (Paris, Agence internationale de l'énergie, 2017) ; STATcompiler (USAID, 2017).

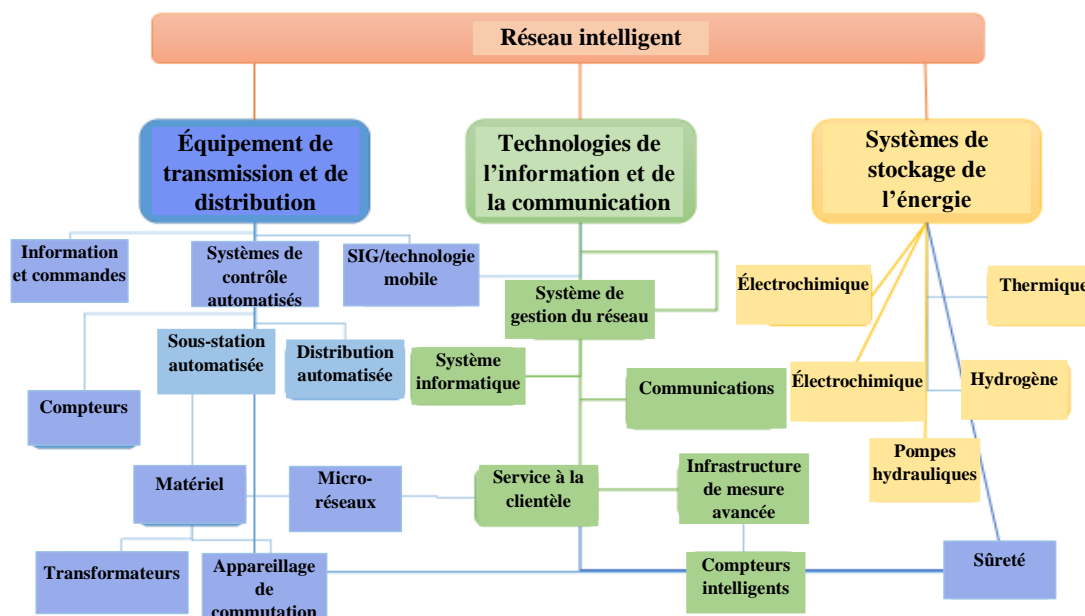
30. L'Afrique est au seuil de la production d'énergie diversifiée, marquée par une exploitation accrue des énergies renouvelables telles que l'hydroélectricité, l'éolien et le solaire. Il existe des projets énergétiques régionaux sous les auspices du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), ainsi que des projets nationaux qui pourraient néanmoins jouer un rôle dans l'augmentation de la production et, donc, des capacités. La baisse des coûts favorise également des investissements dans les technologies liées aux énergies renouvelables. La forte impulsion politique en faveur de l'électrification et du développement des zones rurales facilite également la transition du programme d'énergies renouvelables vers des systèmes de distribution qui incluent les micro-réseaux, les sous-stations numériques et le stockage. Il est également reconnu que le réseau africain actuel est « caractérisé par un contrôle partiel, une intégration et une optimisation insuffisantes des technologies, une maintenance réactive et des systèmes fragiles »⁸. De plus, il est mal équipé face à la nature variable des énergies renouvelables et le futur réseau est censé s'adapter à des capacités variables à partir de sources multiples, fournir une charge électrique flexible selon la demande, être assez intelligent pour être commandé à distance et se prêter à une maintenance préventive.

31. Essentiellement, ce réseau « intelligent » consistera en une interface entre les équipements de transport et de distribution, les technologies de l'information et de la communication et les systèmes de stockage d'énergie (voir figure IV).

⁸ Frost et Sullivan, *Digitization of energy transmission and distribution in Africa* (2018). Disponible à l'adresse : www.gegridsolutions.com/press/gepress/2018/WP-Digitization.pdf.

Figure IV

Les piliers du futur réseau « intelligent »



Source : Frost et Sullivan, *Digitization of energy transmission and distribution in Africa* (2018).

32. Il est encourageant de constater que les pools énergétiques africains adoptent la numérisation comme stratégie d'optimisation de l'approvisionnement en électricité. En 2017, le Pool énergétique de l'Afrique de l'Ouest a confié à General Electric la réalisation d'un projet clés en main de numérisation du réseau électrique dans la région, qui sera achevé d'ici 2021. Le projet a pour objectifs (a) d'améliorer la fiabilité et la stabilité de l'approvisionnement énergétique dans la région ; b) d'améliorer les échanges régionaux grâce aux interconnexions existantes ; et (c) d'optimiser les coûts de l'énergie pour le consommateur.

33. Bien que le manque d'infrastructures appropriées, conjugué à l'insuffisance des investissements, constitue un handicap, il offre également au continent de réelles possibilités de faire un bond technologique et de passer à des systèmes énergétiques numériques. Aujourd'hui, les fondements d'un secteur énergétique numérisé sont en place. On prévoit que d'ici 2026, 300 milliards de dollars viendront s'ajouter à l'économie du continent si les pays décident d'adopter la numérisation⁹.

34. Les possibilités d'enracinement de la numérisation en Afrique sont certes immenses, mais un certain nombre de défis politiques et réglementaires nouveaux restent à relever, notamment : faire face aux problèmes de cybersécurité associés aux systèmes électriques numériques ; régler les problèmes liés à l'obtention et à la protection des données, ainsi qu'à la connectivité ; et élaborer de nouvelles façons de réglementer et de penser la gouvernance énergétique.

⁹ Engineering News, "The Impact of Digitalization and IoT on the African Energy Sector", 28 janvier 2019.

V. Possibilités et défis de l'économie numérique

A. Les possibilités qu'offre l'économie numérique

35. La numérisation, malgré les défis qu'elle pose et les insuffisances dont elle souffre, offre aux pays africains de grandes possibilités de transformer leur économie, d'améliorer leur compétitivité, de renforcer leur intégration et de réduire leurs coûts de fonctionnement. En effet, elle favorise une industrialisation plus efficace, facilite le commerce international des biens et des services, attire des investissements directs étrangers (IDE), permet l'intégration efficace des infrastructures et renforce la connectivité. La réduction de la fracture numérique peut jouer un rôle crucial dans le développement des économies émergentes, car elle peut être source d'égalité sociale et économique, favoriser la mobilité sociale des personnes et stimuler l'innovation et la croissance économique.

36. Grâce à ses efforts redoublés en faveur de la connectivité, des réformes appropriées, du dialogue sur les politiques et de l'assistance technique, le continent sera mieux à même d'accélérer les modèles de croissance en permettant au numérique d'influencer tous les secteurs de l'économie et de la société.

37. Les progrès de l'Afrique dans le domaine de l'économie numérique sont visibles non seulement dans la connectivité à l'Internet, mais aussi dans les abonnements à la téléphonie mobile et dans le nombre de ménages équipés d'un ordinateur, et cette tendance touche l'économie dans son ensemble. Selon des prévisions, le PIB de l'économie mobile devrait atteindre 7,6 % (214 milliards de dollars) du PIB africain global d'ici à 2020, contre 6,7 % en 2016, soit une valeur totale de 153 milliards de dollars. Les gains de productivité liés à la technologie dans des secteurs cruciaux en Afrique (services financiers, éducation, santé, commerce de détail, agriculture et gouvernement) devraient se situer entre 148 et 318 milliards de dollars en 2025¹⁰.

38. L'utilisation du numérique en Afrique croît plus rapidement que dans le reste du monde. Les méthodes de faire des affaires et du commerce changent, ce qui contribue positivement à la croissance économique et aux initiatives d'intégration régionale telles que la ZLECA. Le numérique joue un rôle clé dans le soutien aux économies africaines, en particulier aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises. Dans cette économie mondialisée, le commerce numérique est essentiel pour relier ces entreprises aux acheteurs étrangers et leur fournir les services d'appui nécessaires pour faciliter leurs exportations, notamment les paiements simplifiés et la logistique. Le numérique peut également servir à stimuler le commerce intrarégional, comme le démontre la CEA dans ses travaux en cours. Si elle est mise en œuvre efficacement, l'économie numérique peut réduire les coûts de transaction des entreprises, améliorer la fourniture de biens et de services et offrir de nouvelles possibilités d'innovation et de création d'emplois.

B. Les défis de l'économie numérique

39. Il n'est pas facile de récolter les fruits d'une numérisation accrue, car elle nécessite une série d'ajustements structurels. Les actions et les politiques visant à favoriser l'accès à l'Internet demeurent une priorité pour les pays africains et un préalable pour relever certains des défis auxquels sont confrontés les pays en développement. Ceux-ci disposent de moins de travailleurs qualifiés que les pays développés, et il est à craindre que l'économie numérique ne profite à ces derniers au détriment des premiers. En outre, on craint de plus en plus que le commerce numérique n'engendre des

¹⁰ GSMA, *The Mobile Economy 2016*. Disponible à l'adresse : www.gsma.com/mobileeconomy/2016/global/.

effets de réseau qui peuvent conduire à une concentration du marché et, partant, à des problèmes anticoncurrentiels.

40. Un certain nombre de pays africains n'ont pas accès à tous les moyens informatiques, que ce soit les connexions réseau, les appareils, les logiciels ou les applications. Les pays continuent d'être confrontés à d'énormes lacunes dans l'accès à l'Internet haut débit, ce qui se ressent fortement sur l'accès aux médias tels que la diffusion vidéo en continu. Une étude récente réalisée par Facebook souligne que dans les pays émergents, en particulier dans les zones rurales ou éloignées, plus de quatre milliards de personnes ne sont toujours pas connectées à Internet. Le manque d'accès à l'Internet est plus marqué pour les femmes, qui étaient 32,9 % moins nombreuses à être connectées dans les PMA (africains) en 2017. Par conséquent, la réduction de la fracture numérique passe par la mise en place d'infrastructures et de services adéquats tant dans les pays les plus pauvres que dans les régions les plus pauvres des pays développés. De plus, près de deux milliards de personnes n'ont pas de téléphone portable, qui est le moyen le plus facile de se connecter à Internet dans les pays émergents. Par conséquent, pour réduire la fracture numérique, il faut rendre l'Internet accessible aux personnes les plus pauvres.

VI. Conclusion et nouveaux thèmes de débat

41. La numérisation offre aux pays africains de nombreuses possibilités de renforcer leur programme d'intégration régionale, notamment grâce à l'intensification des échanges dans le cadre de la ZLECA. En outre, parallèlement à l'élargissement de l'espace économique que permet la ZLECA, la numérisation offre des possibilités au secteur privé – investissements plus lucratifs, plus grande facilité de faire des affaires – notamment en ce qui concerne la circulation des biens et services, ainsi que le paiement des transactions. Ces possibilités contribueront de manière significative à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté dans un certain nombre de pays africains. D'un autre côté, la numérisation pose des défis, notamment la crainte que l'économie numérique ne favorise les pays ayant des compétences plus avancées, ou qu'elle n'ait tendance à privilégier le développement technologique. À la lumière des enjeux exposés plus haut, on propose les thèmes de débat suivants :

a) Quels types de politique les gouvernements africains devraient-ils mettre en place pour favoriser le développement d'un secteur privé capable de contribuer à l'émergence d'une économie numérique inclusive qui permettrait aux différentes parties prenantes de tirer parti des possibilités offertes par les initiatives d'intégration régionale africaine, telles que la ZLECA ?

b) Quels sont les principaux problèmes qui empêchent actuellement l'économie numérique de l'Afrique de prospérer et quelles interventions politiques sont nécessaires pour les surmonter afin que le numérique puisse servir de véritable catalyseur à l'intégration et à la transformation économique de l'Afrique ?

c) Comment le secteur privé et les gouvernements africains devraient-ils collaborer pour réduire la fracture numérique, ainsi que pour combler le déficit d'infrastructures de l'Afrique, en particulier dans le domaine numérique ?

d) Quelles politiques devraient être mises en place pour réduire davantage les coûts et accroître les taux de pénétration de l'Internet dans les pays africains ?

e) Quel rôle la CEA et les institutions panafricaines (Commission de l'Union africaine, BAD) devraient-elles jouer dans le développement des infrastructures et la promotion de la croissance de l'économie numérique aux fins du renforcement de l'intégration régionale ?

f) Dans quelle mesure une stratégie continentale globale en matière de commerce et d'économie numériques permettrait-elle à l'Afrique de récolter les fruits de la quatrième révolution industrielle ?

g) Quelle est la demande de systèmes informatiques en Afrique, quel est le déficit en la matière et comment les outils informatiques peuvent-ils être utilisés efficacement pour relever les défis liés à l'infrastructure et aux services énergétiques et de transport en Afrique ?

h) Que faudra-t-il pour sensibiliser les pays et organisations du continent à l'importance des systèmes informatiques dans le secteur des transports, notamment afin de promouvoir l'intégration régionale et de renforcer leurs capacités informatiques ?
